

AGIRENSEMBLE

MAI 2011

Deux nouveaux outils Web, pour mieux vous informer

L'approche stratégique en résolution de problème

Visite d'un poste urbain

Zoom sur une région, District de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Un partenariat gagnant pour la sécurité des jeunes !

Enquêter sur un incendie : détecter ce qu'on ne voit pas





Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le troisième bulletin Agir ensemble. Celui-ci est de bon augure, puisque nous pouvons affirmer avec enthousiasme que la Sûreté s'est maintenant entendue avec l'ensemble des 86 MRC à qui elle offre des services policiers. Cela marque un moment important pour nous, et c'est le signe de la vitalité de notre partenariat.

Au cours de mes déplacements sur le vaste territoire que nous desservons, j'ai pu à de nombreuses occasions constater l'engagement des élus à faire de leur municipalité respective un milieu de vie de grande qualité où la sécurité constitue un pilier. Les multiples partenariats entre les municipalités et la Sûreté en sont une belle preuve, ce dont la section « Zoom sur une région » du bulletin témoignera à chaque parution.

Par ailleurs, dans ce troisième numéro, le poste de la MRC d'Arthabaska vous ouvre ses portes pour que

vous puissiez découvrir comment fonctionne un poste urbain et qui sont ces policiers qui se consacrent chaque jour à la sécurité de vos concitoyens. Aussi, vous pourrez découvrir le métier de technicien en scène d'incendie et notre approche de résolution de problème en matière de sécurité publique.

En terminant, je vous réitère mon invitation à nous faire part de vos questions ou commentaires afin que ce bulletin reflète vos champs d'intérêt et vos besoins en matière d'information.

Bonne lecture,

Richard Deschesnes

Directeur général

Sommaire

Deux nouveaux outils Web, pour mieux vous informer !	3
L'approche stratégique en résolution de problème : des solutions gagnantes	4
Visite d'un poste urbain !	6
Zoom sur une région	8
Un partenariat gagnant pour la sécurité des jeunes !	9
Enquêter sur un incendie : détecter ce qu'on ne voit pas.	10

Deux nouveaux outils Web, pour mieux vous informer

Au cours des derniers mois, la Sûreté du Québec a étendu sa collaboration avec les élus par l'intermédiaire d'Internet.

Depuis le récent Forum des comités de sécurité publique (CSP), la Sûreté du Québec s'est inspirée des propositions contenues dans les actes de cet événement afin de concevoir de nouveaux moyens de communication avec les élus, adaptés à leur réalité. Ces outils d'information sont à portée de souris.

La chronique du Réseau d'information municipale du Québec : une autre fenêtre sur la Sûreté du Québec

Le Réseau d'information municipale du Québec offre à la Sûreté du Québec un espace Web pour présenter diverses réalités du travail policier dans une chronique mensuelle. Ainsi, chaque mois, une facette de l'organisation est présentée de façon détaillée (ex. : prévention de la criminalité ou traitement des appels). De plus, on y aborde les liens de collaboration entre l'organisation, les élus et les citoyens, et surtout la façon dont ces liens améliorent grandement le service à la population et son sentiment de sécurité.

Prenez le temps de vous informer davantage sur la SQ en cliquant sur <http://www.rimq.qc.ca/>.

Forum de discussion : on donne la parole aux élus!

En décembre dernier, un nouveau lieu d'échanges a vu le jour sur le site Québec MUNICIPAL, portail électronique de la communauté municipale et de ses collaborateurs.

Ce forum d'échanges est une voix supplémentaire permettant aux élus d'exposer leurs préoccupations et problématiques locales en matière de sécurité. Surtout, il permet à des collègues de présenter des pistes de solution. Bien sûr, un représentant de la Sûreté du Québec participe aux discussions; il présente lui aussi sa vision de la situation et propose des réponses aux différentes questions.

Déjà, certains d'entre vous ont partagé des idées d'actions afin d'améliorer la sécurité au sein de leur communauté respective. Joignez-vous à la conversation : <http://www.quebecmunicipal.qc.ca/forum/index.asp?section=60>



Rédigé par :
Christine Martin
Conseillère en communication

L'approche stratégique en résolution de problème

Lorsque survient une problématique de sécurité publique dans une municipalité, par exemple des actes de vandalisme ou d'incivilité dans un parc, le premier réflexe est évidemment de tenter de trouver un coupable, de punir les fautifs. Mais, à long terme, règle-t-on réellement le problème? La répression est-elle la seule avenue? Et, par ailleurs, la solution incombe-t-elle seulement au policier, ou la municipalité, le milieu scolaire, les commerçants ou les citoyens peuvent-ils y contribuer?

L'approche stratégique en résolution de problème (ASRP) utilisée par plusieurs corps policiers, dont la Sûreté du Québec, va dans ce sens. Elle suppose que, pour plusieurs cas de sécurité publique, il faut aller au-delà de l'incident et plutôt en analyser les causes afin d'apporter une solution concrète et durable, et ce, en partenariat avec les différents acteurs pour qui l'incident ou le problème a un impact sur leur qualité de vie.

Traditionnellement, les policiers ont travaillé presque exclusivement sur la recherche de preuves en vue de faire condamner un coupable. C'est dire qu'à l'époque les policiers intervenaient sur l'incident, donc sur les symptômes du problème, plutôt que d'agir sur ses causes réelles. Toutefois, l'approche de police communautaire, qui a fait son entrée dans les services policiers à la fin des années 80, a permis de d'adopter l'ASRP plutôt que d'encourager les pratiques policières plus usuelles qui consistaient principalement à agir en réaction aux événements.

Selon l'ASRP, les délits et incidents constituent un « problème » lorsqu'ils deviennent une source de préoccupation en raison de leur caractère répétitif et qu'ils touchent de nombreuses personnes vivant au sein d'une communauté. De ce fait, l'ASRP repose en grande partie sur le principe du partenariat. On vise donc une décentralisation et une responsabilisation des paliers les plus proches de l'action, et le poste local agit comme le pivot de l'intervention. Conséquemment, on arrive à une analyse plus juste du problème et à une intervention qui correspond aux attentes et aux besoins à la fois des élus, des citoyens et des policiers.

Ainsi, aujourd'hui, une problématique récurrente de méfait dans un parc serait abordée par les policiers de la Sûreté selon une approche stratégique en résolution de problème, qui permet de dépasser l'incident et d'aborder le cas de façon stratégique. Par une démarche basée sur l'ASRP, on tente de dégager une compréhension plus globale de la situation. Ainsi, d'un côté on élargit la perspective sur la détermination des problèmes sous-jacents, et de l'autre on met en œuvre des solutions ingénieuses et efficaces à long terme. Conséquemment, on essaie, entre autres, de mesurer l'ampleur du problème, de préciser comment il touche les policiers et les citoyens, de définir quelles sont les conditions qui favorisent ce problème, quelles sont les solutions possibles et qui sont les partenaires potentiels.

L'ASRP se divise en cinq étapes :

1. Délimitation du problème

- À cette étape, on mesure l'ampleur et la complexité du problème et on évalue en quoi il concerne la police et la communauté.

2. Mise en place de mesures transitoires

- Celles-ci consistent à mettre en œuvre certaines actions policières en attendant de trouver une solution permanente. C'est en quelque sorte un pansement sur le « bobo » en attendant le remède.

3. Analyse de la situation problématique

- L'analyse consiste à bien cerner la problématique, donc à analyser et à associer toutes les données existantes afin de dégager une hypothèse concernant les causes.

4. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action

- Cette étape permet d'établir des objectifs d'intervention et de préciser les activités et les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Une ASRP réussie pour la MRC Pierre-De Saurel!

En 2008, le poste de la MRC Pierre-De Saurel et plusieurs partenaires locaux ont décidé qu'une intervention était nécessaire aux abords du quai du traversier reliant Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola. En effet, à certaines périodes, une congestion nuisible à la circulation était remarquée au moment de l'approche du traversier. Par ailleurs, dans la dernière année, le poste de police avait noté une recrudescence du nombre des collisions dans ce secteur ainsi que des appels relatifs au maintien de l'ordre et à l'assistance au public, notamment pour des cas de rage au volant. De plus, la congestion entravait la circulation des véhicules d'urgence.

S'associant à divers partenaires tels que la Société des traversiers du Québec (STQ), Transports Canada, la Ville de Sorel-Tracy, la Société de développement commercial du Vieux-Sorel et le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, les policiers responsables du dossier ont pu adopter une approche stratégique en résolution de problème pour tenter de corriger la situation.

L'analyse faite en collaboration avec les partenaires a permis de réaliser que le problème touchait de nombreuses personnes, notamment les transporteurs qui vont s'approvisionner aux élévateurs à grains, les commerçants du centre-ville, les résidents du secteur ainsi que les employés et les usagers du traversier. Aussi, les jours et les heures les plus problématiques ont pu être déterminés.

Grâce aux partenariats et aux nombreux échanges, plusieurs solutions convenant à l'ensemble des acteurs concernés ont été envisagées. Parmi les principales solutions retenues par les partenaires, on trouve la création de voies d'attente, l'amélioration de la signalisation, l'embauche par la Ville de Sorel-Tracy de deux signaleurs pour faire la signalisation en période de pointe et une présence policière accrue afin de mener des opérations touchant la courtoisie et pour appliquer la réglementation.

L'ASRP et les mesures mises en place ont porté leurs fruits puisqu'en 2008, par l'analyse des cartes d'appel, on a dénombré à cet endroit 25 collisions, 9 appels relatifs à la circulation et 1 demande d'assistance au public. Or, l'étude des cartes d'appel de 2010 a démontré qu'aucune collision ni demande d'assistance au public n'avait été enregistrée, et que seulement trois appels relatifs à la circulation avaient été reçus.

5.Évaluation des interventions et suivi

- Partie intégrante du plan d'intervention, cette étape permet d'évaluer le déroulement et les résultats de l'intervention, de la modifier ou d'améliorer sa planification et sa réalisation.

Les phases d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action ainsi que l'évaluation se font en partenariat étroit avec les acteurs concernés afin que tous prennent part à la définition des orientations et à la mise en œuvre des solutions.

Ainsi, en plus du partenariat qu'elle permet d'établir avec les municipalités, les citoyens et les acteurs, deux objectifs principaux sont poursuivis par la démarche ASRP, soit une réduction durable de certains types de délits et une utilisation plus efficace des ressources policières. Cette approche permet en effet de mieux contrôler la croissance du nombre des appels de service par des interventions destinées à apporter des solutions définitives aux problèmes récurrents de sécurité publique.

Rédigé par :

Geneviève Gardère

Conseillère – Relations avec les municipalités

Visite d'un poste urbain

Plusieurs sections du poste de police de votre MRC étant restreintes au public, celui-ci conserve souvent un caractère mystérieux et intrigant. Toutefois, derrière les portes de l'accueil se trouve une équipe d'hommes et de femmes, civils et policiers, qui déploient tous les jours leur énergie afin d'assurer le bien-être et la sécurité des citoyens de la MRC. Afin de démystifier le poste de police, de mieux comprendre comment il est organisé et de connaître les gens qui y travaillent, nous vous en proposons une visite.

Un poste de police est généralement composé de trois secteurs d'activité : la gendarmerie, les enquêtes et le volet administratif.



Salle de briefing



Salle de rédaction de rapport

La gendarmerie

Le secteur de la gendarmerie a pour tâche principale la surveillance de territoire, et il s'appuie sur des patrouilleurs et leurs superviseurs de relève. Ces policiers sont regroupés en équipes de travail qui assurent les différentes relèves afin d'offrir le service 24 h sur 24. Dans le souci d'offrir un service proche du citoyen, les patrouilleurs sont affectés à diverses tâches, notamment répondre aux appels, faire de la patrouille, accomplir des activités en sécurité routière et réaliser des activités de prévention auprès des citoyens. Certains patrouilleurs sont aussi désignés pour parrainer une municipalité sur le territoire du poste. Le parrainage consiste généralement à renforcer les liens avec les élus, les citoyens et les différents partenaires communautaires et d'affaires de la municipalité.

Les sergents superviseurs de relève, pour leur part, gèrent les équipes de patrouilleurs. Ils assignent les secteurs de patrouille, distribuent les tâches, font les réunions préparatoires (briefings) au début des relèves et révisent les rapports. Ils sont aussi disponibles pour porter assistance aux patrouilleurs ou les conseiller sur les actions à entreprendre.

À l'intérieur du poste, les patrouilleurs et les sergents superviseurs de relève ont à leur disposition plusieurs locaux pour faire leur travail :

- Au début de chaque relève, le sergent rencontre les patrouilleurs afin d'échanger, d'informer, d'attribuer les secteurs de patrouille et les affectations particulières. Le nombre de patrouilleurs étant élevé dans les postes urbains, ceux-ci disposent généralement d'une salle réservée à ces réunions.
- Aussi, en cours de patrouille ou à la suite d'un appel d'un citoyen, les policiers peuvent procéder à des arrestations, notamment dans les cas de conduite avec les capacités affaiblies. Ils auront alors à utiliser la salle d'alcootest, puis ils procéderont à la prise des empreintes du suspect (bertillonnage).
- Dans certains cas, le suspect peut être détenu dans la section de transition du poste en attendant sa comparution au palais de justice.
- Toutes ces actions nécessitent la rédaction d'un rapport. Les patrouilleurs disposent d'une salle de rédaction, en plus d'un poste informatique, pour réaliser cette tâche.



Section de transition



Les enquêtes

La section des enquêtes criminelles est généralement plus petite que celle de la gendarmerie. Elle accueille une équipe d'enquêteurs qui ont la tâche de mener des enquêtes concernant divers événements liés à des infractions ou à des crimes qui contreviennent à différentes lois. Ainsi, chaque jour, un suivi rigoureux des dossiers en cours d'enquête est effectué afin de recueillir et d'analyser les informations pertinentes et de planifier les actions à entreprendre pour être en mesure de reconstituer les faits, découvrir les auteurs des délits et recommander des poursuites devant les tribunaux. Pour ce faire, les enquêteurs doivent travailler en étroite collaboration avec les patrouilleurs.

- Les enquêteurs disposent de locaux pour la gestion de leurs dossiers et de salles d'interrogatoire pour rencontrer les plaignants, les témoins ou les suspects.

Au bureau d'enquêtes du poste, un agent s'occupe du Programme d'intervention en milieu scolaire. Il travaille en concertation et en étroite collaboration avec les établissements scolaires de niveau secondaire de la MRC afin d'élaborer les modes d'intervention adéquats pour lutter contre la drogue, le taxage et la violence à l'école.

Au cours d'une intervention, il se peut que le patrouilleur ou l'enquêteur saisisse des objets considérés comme des éléments de preuve. Dans ces cas, ils remettent ce qu'on appelle les « exhibits » au responsable de la salle réservée à cette fin. Cette salle est à accès limité et contrôlé, et toutes les pièces à conviction y sont gardées en attendant la

présentation de ces objets à la cour.

Afin de garantir un lien entre le travail des patrouilleurs et des enquêteurs et celui du procureur de la couronne, il existe dans les postes un agent de liaison qui assure le suivi des dossiers policiers à la cour, et ce, tout au long du processus judiciaire.

L'administration

Le travail des policiers ne pourrait s'effectuer sans la collaboration des employés civils. Ceux-ci assurent rigoureusement la gestion de toute l'information recueillie au cours d'interventions ou dans les cas de plaintes adressées aux différents systèmes. Par exemple, lorsqu'un patrouilleur intervient à la suite d'un appel pour violence conjugale, il est en mesure de savoir, lorsqu'il consulte les systèmes informatiques, si les personnes impliquées ont l'interdiction de posséder une arme à feu ou si une intervention a déjà eu lieu à cette adresse. La contribution des employés civils est donc d'une grande importance afin de réaliser adéquatement notre mandat : assurer votre sécurité et votre bien-être sur l'ensemble du territoire desservi par le poste.

Cette préoccupation est également partagée par les policiers affectés aux activités en relations communautaires. Ceux-ci sont actifs auprès des citoyens des municipalités afin de les outiller pour mieux prévenir le crime et de les sensibiliser à l'adoption de comportements plus sécuritaires, notamment sur les réseaux routiers et récréotouristiques. Le travail accompli par ces policiers soutient celui des enquêteurs et des patrouilleurs dans la réalisation de leur mission, puisqu'ils réalisent, en collaboration avec les milieux scolaires, communautaires et d'affaires, des projets permettant de susciter des partenariats qui contribuent à créer des milieux de vie sains et sécuritaires.

L'ensemble des activités du poste est chapeauté par un officier qui agit à titre de directeur de poste. Il a pour mandat, avec ses adjoints, d'organiser, de coordonner et de diriger les ressources humaines, matérielles et financières dont dispose son organisation. De plus, le directeur de poste établit une planification stratégique qui tient compte des priorités d'action élaborées en partenariat avec les élus membres du Comité de sécurité publique de la MRC.

Rédigé par :

Geneviève Gardère

Conseillère – Relations avec les municipalités





Zoom sur une région

District de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Le district de la Mauricie et du Centre-du-Québec compte près de 700 membres policiers et civils qui desservent les 122 municipalités des régions à travers 13 points de service. Le district a toujours privilégié une approche fondée sur le partenariat

avec tous les acteurs de la communauté afin d'offrir à ses 325 000 citoyens un service de sécurité publique de grande qualité. Ce partenariat passe d'abord par une application rigoureuse du modèle de parrainage existant à la Sûreté du Québec. Ainsi, tous les directeurs de poste favorisent des rencontres régulières avec tous les intervenants prévus, soit, notamment, les directeurs généraux des municipalités ainsi que les élus désignés. En sus de cette approche, le district favorise le maintien de relations étroites et permanentes entre le directeur de poste et l'ensemble des maires de son territoire. Ces deux liens de communication ont pour effet de maximiser la connaissance des problématiques et de permettre de convenir ensemble des solutions à appliquer.

De plus, le district a créé au fil des années plusieurs tribunes de discussion avec les municipalités et ses partenaires afin de partager avec tous ces acteurs une connaissance plus fine des diverses situations, des intervenants concernés ainsi que des solutions possibles aux différentes problématiques de sécurité publique. Ainsi, en 2007 et 2010, le district a organisé une séance d'information à l'intention de tous les élus de son territoire. Plus de 1000 élus et directeurs généraux y ont participé. Deux colloques régionaux ont également été tenus, portant sur des sujets d'intérêt commun : un sur la vitesse en 2008, de concert avec le ministère des Transports, puis, récemment, au printemps 2011, un colloque a porté sur l'incivilité.

Le district est également très actif concernant différents sujets qui préoccupent les municipalités, comme le phénomène de la culture du cannabis, la sécurité routière ou encore l'incivilité. À cet égard, il compte sur des employés résolus à offrir à tous les citoyens un service qui respecte les valeurs de notre organisation : service, professionnalisme, respect, intégrité.

Inspecteur-chef Yves Guay

Commandant du district de la Mauricie et du Centre-du-Québec

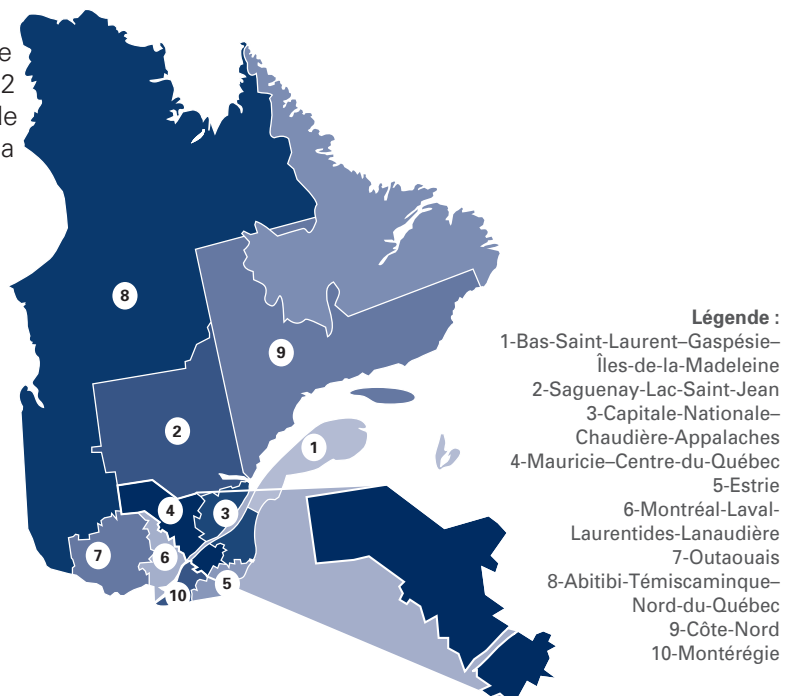
Le district de la Mauricie et du Centre-du-Québec compte 13 postes dont 10 postes de MRC, 1 poste auxiliaire et 2 postes autoroutiers. Ces établissements sont répartis de chaque côté du fleuve Saint-Laurent dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Les postes de la région de la Mauricie :

- Poste de la ville de Shawinigan
- Poste de la ville de La Tuque
- Poste principal de la MRC de Maskinongé
- Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé
- Poste de la MRC Des Chenaux
- Poste de la MRC de Mékinac
- Poste autoroutier de la Mauricie

Les postes de la région du Centre-du-Québec :

- Poste de la MRC de Bécancour
- Poste de la MRC de Drummond
- Poste de la MRC de Nicolet-Yamaska
- Poste de la MRC d'Arthabaska
- Poste de la MRC de L'Érable
- Poste autoroutier du Centre-du-Québec



Un partenariat gagnant pour la sécurité des jeunes !



En ordre de gauche à droite, le maire de Daveluyville M Gilles Labarre, le directeur de l'école Sainte-Anne de Daveluyville M Éric Gardner, le gagnant Guillaume Parent avec sa mère Mme Pauline Vallée, un représentant de la commission scolaire des Bois-Francs M Daniel Sicotte, l'agente France Piché et le sergent Gaétan Bédard.

Un partenariat entre le poste de police de la MRC d'Arthabaska, la MRC et les différentes écoles primaires et secondaires du territoire a permis de lancer le concours « Un environnement sécuritaire, c'est l'affaire de tous ». Par cette initiative, les policiers des relations communautaires du poste et leurs partenaires souhaitaient trouver un moyen original de transmettre différents messages de prévention aux jeunes de la MRC.

Les 9 000 jeunes interpellés ont été invités à prendre connaissance de différentes consignes de sécurité et à en discuter avec leurs parents. Ensuite, les enfants et leurs parents ont pu remplir un coupon de participation pour courir la chance de gagner un ordinateur portable.

Sans prétendre promouvoir de nouvelles consignes, le concours avait comme objectifs de rafraîchir la mémoire des jeunes et de mieux les sensibiliser à des consignes de sécurité méconnues, par exemple le fait que les téléphones publics sont gratuits pour composer le 9-1-1. Surtout, on souhaitait les inciter à prendre les bonnes décisions afin d'éviter des événements fâcheux.

Les consignes de sécurité ont été adaptées au niveau scolaire des jeunes. Ainsi, les enfants du primaire ont davantage été sensibilisés à des aspects de sécurité tels que ne pas parler à des inconnus, s'assurer que leurs parents sachent toujours où ils sont et quel trajet ils emprunteront, et s'assurer qu'ils connaissent leur adresse et leur numéro de téléphone.

Pour leur part, les jeunes du secondaire ont été sensibilisés à différents aspects liés à l'utilisation des ordinateurs. En plus d'être conscientisés au fait que l'intimidation sur Internet est passible de sanction en justice, les adolescents étaient invités à discuter avec leurs parents de cybercriminalité et des moyens permettant de contrer la menace constituée par les prédateurs.

Non seulement cette initiative a permis aux jeunes de la MRC de se remémorer ou de découvrir des consignes qui visent leur sécurité, mais elle a également suscité un dialogue avec leurs parents. Finalement, il a été démontré que la communauté est proactive et qu'elle a à cœur la sécurité de ses jeunes.

Le comité organisateur est très heureux des retombées du concours, puisque celui-ci a permis de renforcer le partenariat entre la Sûreté du Québec, la MRC et le milieu scolaire. Par ailleurs, si, au bout du compte, l'activité a évité qu'un crime – qui pourrait avoir des répercussions pendant plusieurs années sur un jeune – soit commis, l'objectif aura été atteint.

Rédigé par :
Geneviève Gardère
Conseillère – Relations avec les municipalités

Avec la collaboration de :
France Piché
Agente au poste de la MRC d'Arthabaska

Enquêter sur un incendie : détecter ce qu'on ne voit pas



La Sûreté du Québec est un acteur important en ce qui a trait à la protection des personnes et des biens contre les incendies. Ainsi, les policiers tentent d'élucider les causes et circonstances d'un sinistre causé par le feu en s'appuyant sur l'expertise d'un enquêteur spécialisé en scène d'incendie.

Le sergent Yvan Robert fait partie du noyau d'enquêteurs en scène d'incendie rattachés à la Division de l'identité judiciaire du Service de la criminalistique. Enquêteur depuis 19 ans et actuellement enquêteur-technicien en scène d'incendie, il a accepté de dévoiler sa spécialité.

Pourquoi un enquêteur-technicien en scène d'incendie?

Les postes de la Sûreté du Québec ne disposent pas d'enquêteurs-techniciens en incendie puisque ces derniers couvrent des territoires régionaux. On leur demande de faire la lumière sur les causes d'un incendie dans les cas suivants :

- Il y a décès d'une personne dans le brasier;
- La cause n'est manifestement pas accidentelle;
- Il y a des raisons de considérer qu'il s'agit d'un acte criminel;
- Il s'agit d'un cas spécifié au Service de sécurité incendie (SSI) par la Sûreté du Québec;
- Le SSI n'a pas l'expertise nécessaire pour effectuer la recherche et il demande assistance.

L'examen d'une scène d'incendie peut s'avérer complexe puisque l'enquêteur-technicien en scène d'incendie doit analyser l'ensemble des faits afin de déterminer le point d'origine de l'incendie (point précis où a commencé l'incendie), sa cause et les circonstances qui expliquent cet événement. Il s'agit d'un travail qui demande beaucoup de

recherches ainsi que des connaissances en chimie, en physique et en électricité.

Ce travail méticuleux n'est pas une tâche facile. Évidemment, plusieurs éléments de la preuve physique ont été détruits par les flammes. Il faut donc mettre à profit des techniques d'interprétation des signes afin de mieux comprendre ce qui s'est passé et tenter de reconstruire le fil des événements. De plus, l'interprétation de la scène peut documenter les circonstances.

L'enquête

Dès que l'enquêteur-technicien est sur les lieux, il doit évaluer les risques de complications potentiellement dangereuses pour la sécurité des gens. Une fois le territoire

Comment devient-on enquêteur spécialisé en scène d'incendie?

La formation Investigation d'une scène d'incendie peut être offerte aux techniciens en identité judiciaire ou aux enquêteurs qui possèdent des connaissances de la photographie numérique. Cette formation avancée permet de faire la couverture complète d'un incendie et aborde toutes les facettes du travail, des techniques de fouille et de reconstitution jusqu'aux notions de santé et sécurité du travail.

Offert par l'École nationale de police du Québec (ENPQ), ce cours est d'une durée de 160 heures et il est ouvert à seulement une douzaine de personnes par année.

sécurisé, un périmètre d'incendie peut être constitué autour du lieu et du voisinage. De plus, l'enquêteur doit évaluer ses besoins en matière de personnel supplémentaire afin de s'assurer que le travail pourra être accompli sans faille.

Les recherches débutent pour l'enquêteur-technicien en discutant avec ses collègues déjà présents sur les lieux ainsi que les patrouilleurs, enquêteurs et pompiers qui ont recueilli les déclarations des voisins et des témoins. Par ailleurs, il recherche des indices physiques autour de l'immeuble touché, tels que des effets personnels qui pourraient être reliés à une personne ou un bidon dont le contenu aurait pu alimenter le feu. Bref, il ratisse largement autour du bâtiment afin de trouver des pistes potentielles.

L'investigation se poursuit par l'observation des signes extérieurs autour et sur le lieu de l'incendie. L'objectif est de retracer des signes qui informent sur l'événement en soi, par exemple des traces d'entrée par effraction. On recherche d'autres signes extérieurs, tels des signes de feu et de fumée sur le bâtiment, qui peuvent donner beaucoup de renseignements à propos de la chronologie de l'incident.

Après avoir déterminé les signes extérieurs, l'enquêteur entre dans le bâtiment sinistré afin de compléter son travail d'expert.

L'enquêteur répète sensiblement les mêmes actions qu'à l'extérieur : il examine les lieux, une pièce à la fois. Tout est scruté à la loupe afin de repérer le moindre indice. D'abord, il détermine le point d'origine de l'incendie. Par la suite, il repère les sources de chaleur qui auraient pu contribuer à l'incendie. L'observation poussée permet aussi de révéler si des objets ont disparu; si oui, ils ont peut-être été volés ou ont contribué à alimenter l'incendie. Ensuite, l'enquêteur note les signes de feu et de fumée qui faciliteront l'élaboration de la chronologie de l'incendie, la détermination du nombre de foyers d'incendie ainsi que le mode de propagation du feu.

Cette démarche d'enquête complexe peut être surprenante. En effet, bien des citoyens croient que c'est peine perdue et qu'on ne peut retrouver des éléments de preuve dans ce désordre calciné. Cependant, les enquêteurs-techniciens sont en mesure de reconstituer l'histoire de la plupart des

La collaboration entre les policiers et les pompiers : chacun son rôle

Lors d'un incendie, le service de police travaille en collaboration avec le service de sécurité incendie (SSI) de votre municipalité afin de réduire le danger le plus rapidement possible. Ces rôles sont définis dans la Loi sur la sécurité incendie.

Au moment d'un incendie, les agents patrouilleurs du poste peuvent aider le SSI à évacuer les gens et établir le périmètre de sécurité, selon les circonstances. Ils collaborent aussi à la collecte de renseignements en rencontrant les voisins et les témoins de l'événement. Ils aident également les pompiers à déterminer si l'incendie est de responsabilité policière ou la responsabilité du SSI. Ces policiers sont aussi de fins observateurs qui vérifient différents éléments tels les accès aux bâtiments, la localisation des premières flammes, les conditions atmosphériques ou les dispositifs de l'immeuble qui demeurent toujours fonctionnels, et qui noteront les personnes présentes et tout comportement singulier. Ces policiers sont aussi chargés de juger s'il y a présence de matières dangereuses ou s'il y a risque d'explosion.

Quant au SSI, ses membres sont responsables de la

détermination du point d'origine, et de découvrir les causes probables et les circonstances lorsque le feu n'est pas de responsabilité policière. Lorsque les enquêteurs-techniciens en scène d'incendie sont mis à contribution dans l'enquête, le SSI doit informer le plus rapidement possible le service de police de la situation. De plus, ce service se doit d'informer le ministère de la Sécurité publique de tout incendie se produisant sur son territoire.

Il est très important que chacun des rôles soit défini, car cette distinction est garante du bon service que rendent vos postes de police locaux. Comme le rappelle le sergent Robert, le travail est beaucoup plus efficace lorsque les deux instances travaillent ensemble, et cette loi définit les champs d'action respectifs. L'enquêteur nous assure que cette répartition du travail se fait habituellement sans contrainte. Lorsque des complications surviennent au moment du partage des tâches, il s'agit souvent d'un oubli dans l'application de la loi. Bref, les différentes expertises de votre Service de sécurité incendie et de vos répondants policiers sont complémentaires, et l'efficacité de l'un des services se fait ressentir sur le travail de l'autre.

incendies, et ce, au détail près. Notre spécialiste explique que peu de gens connaissent l'existence des techniques scientifiques d'enquête reconnues en ce domaine et qu'ils sont surpris par la capacité des enquêteurs à étoffer grandement le dossier alors qu'à première vue la scène ne semble rien révéler.

Ce scepticisme, le sergent Robert le partageait au début de sa carrière. Il avoue qu'à cette époque l'intérêt que ses collègues entretenaient envers ce type d'enquête le rendait perplexe. Ses incertitudes se sont dissipées à la première enquête sur le terrain, où il a constaté la complexité de la tâche ainsi que le défi qu'elle représentait. Le sceptique qu'il était est aujourd'hui passionné de son métier.

On trouve moins d'une dizaine de ces passionnés en enquête de scène d'incendie à la Sûreté du Québec. Ils sont peu nombreux, mais ces spécialistes soutiennent le travail des enquêteurs des postes de vos MRC. Leur expertise représente une contribution importante à la force humaine de la Sûreté du Québec, qui est au service des citoyens de vos municipalités.

Rédigé par :

Christine Martin

Conseillère en communication



La parole aux élus

Vous avez des idées de sujets qui pourraient être abordés dans ce bulletin.

Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que vos questions, à l'adresse suivante agirenssemble@surete.qc.ca.

Au plaisir de vous lire !

BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLUS MUNICIPAUX
AGIRENSEMBLE

Responsable : Capitaine Jean Côté
 Graphisme : Robert Devost Graphiste Inc.

Pour joindre le comité de rédaction
agirenssemble@surete.qc.ca